Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	21
votants	26

L'an deux mille vingt trois -----
le cinq avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Alexandre PESSEY-GIROD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY

OBJET :

N°DCM2023-31

Impôts directs communaux 2023

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Jean-Claude BESSON, François GONON, Hervé MILESI, Sandrine PALUMBO, Stéphanie CONTAT.

ABSENTES : Valérie CHAUVIGNÉ, Léa LUTTRINGER (excusées).

SECRETAIRE : Arnaud BOUVARD est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que les taux communaux 2022 votés sans augmentation étaient de 17,98 % pour la TFPB et de 33,59 % pour la TFPNB. Avec un coefficient correcteur de 0,927564.

Par ailleurs, le taux de TH peut à nouveau être voté sur les résidences secondaires et aux locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Il était de 9,09 % avant la réforme.

Monsieur le Maire propose, comme depuis plusieurs années, de ne pas augmenter ces taux, même s'ils représentent le seul levier dont la commune dispose aujourd'hui, l'Etat ayant bloqué les recettes des dotations. La question devra peut-être se reposer un jour, sachant qu'il faudrait une augmentation d'environ 5 % des taux pour obtenir une recette supplémentaire de 100.000 €.

La recette prévisionnelle suite à la notification des bases s'élève à 3.028.253 €, soit 134.632 € de plus par rapport à 2022, ceci du fait de l'augmentation des bases fiscales décidée par l'Etat de 6,79 % pour la TFPB, de 6,82 % pour la TFPNB et de 7,10 % pour la TH.

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le 12/04/23

Publié le : 12/04/23

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

➢ FIXE comme suit -*et sans augmentation par rapport à 2022*- les taux communaux de la fiscalité directe 2023 :

Foncier Bâti (FB) :	17,98 % (5,95 + 12,03)
Foncier Non Bâti (FNB) :	33,59 %
Taxe d'Habitation (TH) :	9,09 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

Le Secrétaire,
Arnaud BOUVARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY
74 (Haute-Savoie)